

## Planification financière de la législature 2024 – 2028

### Annexe n°2 au rapport 24.063

Le programme de législature du Conseil communal s'accompagne d'une planification financière pour la période 2024 – 2028. L'établissement d'une telle planification est un exercice essentiel car il définit des perspectives financières aux ambitions exprimées dans le programme mais il ne doit pas être considéré comme une marche à suivre définitive et inflexible.

Si certains projets qui se réaliseront entre 2024 et 2025 sont déjà clairement chiffrés – voire, pour certains d'entre eux, sont déjà entamés – pour d'autres, les coûts annoncés sont encore de l'ordre de l'estimation car ils n'ont pas encore fait l'objet d'une étude complète et d'une décision du législatif.

Par ailleurs, le Conseil communal renonce à présenter un calendrier de ces investissements étant donné les multiples facteurs qui influencent les plannings de réalisation et le fait que la période institutionnelle d'une législature n'est pas toujours pertinente lorsqu'il s'agit de planifier des projets notamment d'envergure.

L'objectif de cette planification financière est avant tout de présenter de manière claire, synthétique et transparente, les principaux projets d'investissements déjà décidés ou envisagés qui concrétiseront la vision exprimée dans le programme de législature. Il ne s'agit ainsi pas d'un exercice d'exhaustivité, ni de hiérarchisation des projets. Dans ce sens, le Conseil communal a décidé de ne présenter, dans cette planification, que les investissements dont le montant dépasse le million de francs. Cela ne signifie en aucun cas que les investissements de montants plus modestes ne participent pas au développement et au dynamisme de la ville dans les prochaines années mais ce choix méthodologique permet d'exprimer un message plus clair. Il est par ailleurs toujours naturellement possible de consulter une vision détaillée des investissements projetés ou réalisés dans les documents des comptes et budgets de la Ville.

Il a également été décidé de retirer de la planification financière les investissements courants dépassant le million, soit ceux qui n'ont pas un caractère exceptionnel ou stratégique. Ils demeurent essentiels au fonctionnement de notre ville mais concernent davantage des nécessités d'entretien que des dynamiques de projet. Les investissements relatifs à l'entretien de la voirie ou du réseau d'eau en sont des exemples.

Le Conseil communal, le 18 décembre 2024

## Investissements stratégiques d'importance prévus dans le cadre du plan de législature 2024 – 2028

Requalification du MIH et du parc des musées	CHF 10'686'000.-
Centre archives et patrimoine	CHF 12'985'000.-
Capitale culturelle suisse	CHF 2'500'000.-
Réhabilitation des anciens Abattoirs	≈ CHF 6'500'000.-
Mise aux normes Beau-site (TPR)	≈ CHF 3'800'000.-
Stade et tribune d'athlétisme - rénovation	≈ CHF 9'200'000.-
Stade de la Charrière, rénovation tribunes et éclairage	≈ CHF 10'000'000.-
Requalification des terrains de foot (Foulets)	≈ CHF 2'200'000.-
Relocalisation de l'administration – Hôtel-de-Ville	CHF 7'280'000.-
Requalification et entretien de l'espace public (24-28)	CHF 12'000'000.-
Halte Malakoff	CHF 2'300'000.-
Réaménagement du parc des Crêtets	≈ CHF 3'000'000.-
Adduction d'eau *	CHF 13'000'000.-
Requalification du site immobilier du Châtelot **	CHF 14'5'00'000.-
Parking de l'hôpital **	CHF 2'000'000.-

\* Investissements autofinancés non-soumis au frein à l'endettement

\*\* Investissements du patrimoine financier

≈ Crédits encore non sollicités, montants estimés